

construction mur et mitoyenneté

Par **gina99**, le **22/02/2019** à **08:32**

bonjour

voila je viens de faire construire un mur au pourtour de mon terrain

celui ci est pas mitoyen puisqu'il est integralement chez moi a 10 cm de ma limite de propriete j'ai meme laisser l'ancienne cloture grillage qui elle est la limite et est mitoyenne

ma question est que doit je faire pour officialiser le faite que le mur m'appartient ainsi que le pourtout de celui ci (si les voisins retire le grillage)

acte de notaire, constat de huissier

merci de votre reponse

Par **janus2fr**, le **22/02/2019** à **10:06**

Bonjour,

Votre terrain est t-il borné ? Si non, il faut le faire borner. Ainsi, la limite séparative sera clairement établie et la position du mur 10cm à l'intérieur de votre terrain également...

Par **gina99**, le **22/02/2019** à **11:11**

Il est borné mais pas partout sur l'acte de vente certaines limite sont notées par le grillage